

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services

N° tél. : 01 69 49 76 31

N/Réf. : NDA/BP/CD

DÉCISION N° 2011/140**OBJET** : Conventions de formation d'élus de la majorité municipale conclue avec SYSTEM FORMATION

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, du 25 juin 2009, 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT la participation d'élus de la majorité municipale, les 10 et 11 septembre 2011, à une formation sur le thème « La réforme des collectivités locales : quels enjeux pour les élus ? », dispensée par SYSTEM FORMATION, dont le siège se situe 122 boulevard Raspail 75006 PARIS,

DECIDE

DE SIGNER les conventions avec SYSTEM FORMATION en vue d'une formation sur le thème « La réforme des collectivités locales : quels enjeux pour les élus ? », dont le coût s'élève à un total de 11 200 € HT, soit 13 395,20 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 29 août 2011



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture
09121910691120110829-2011-140-AU
Date de signature : -
Date de réception : 31/08/2011

